



BULLETIN 2026

Mai - Juin - Juil.



Nouvelle mandature 2026-2032 à la
Communauté de Communes de La Matheysine :
Suite aux élections du jeudi 16 avril :

Réélection de la Présidente : Coraline SAURAT

Nouveau vice-président à la Petite Enfance, Enfance et Jeunesse : Nicolas VIALANEIX

La CCMatheysine poursuit son engagement au service des jeunes enfants du territoire et des professionnelles de la Petite Enfance !

Relais Petite Enfance

Communauté de Communes de la Matheysine

13 Route du Terril 38350 Susville

04 76 81 54 05 - 06 73 58 07 15 - 07 56 24 29 23

Permanences téléphoniques et RDV : Lundi 13h30 - 18h30,

Mardi 14h - 18h30, Mercredi 9h - 12h, Vendredi 13h30 - 18h30,

1 samedi par mois : 8h-12h (contacter RPE)

www.ccmatheysine.fr |

rpe1@ccmatheysine.fr ou rpe2@ccmatheysine.fr

Matheysine
Communauté de communes

Congés Payés (CP)



MODE DE

CALCUL

La période d'acquisition des congés s'étend du 1^{er} juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours. En cas de contrats en année incomplète, les parents employeurs doivent maintenant calculer et payer les congés dus.

RAPPEL :

- ★ Il faut avoir travaillé 4 semaines consécutives ou non pour pouvoir acquérir 2,5 jours de CP.
- ★ Les semaines à cheval sur deux mois ne sont comptabilisées qu'une seule fois.
- ★ Une semaine travaillée = une semaine réalisée sur le nombre de jours prévus au contrat.

Pour les indemnités de CP dans le cas d'années incomplètes :

★ Le maintien de salaire correspond à la rémunération que la salariée aurait perçue si l'enfant avait été accueilli. Il est calculé à partir de la durée d'accueil prévue et de la rémunération qui aurait normalement été versée pendant la période de congé.

★ 10% des rémunérations perçues durant la période de référence entre le 1^{er} juin de l'année précédente et le 31 mai de l'année en cours.

C'est la méthode la plus avantageuse qui est due à l'assistante maternelle

Salaires de référence pris en compte pour le calcul :

- ★ rémunération de l'assistante maternelle
- ★ indemnités de CP de l'année précédente
- ★ congé maternité
- ★ absence pour accident du travail ou maladie professionnelle dans la limite d'une durée ininterrompue d'un an. (dans les deux derniers cas, il faut prendre en compte le salaire qu'aurait perçu l'assistante maternelle si elle avait travaillé pendant ces périodes).

Revalorisation du CMG au 1^{er} avril 2026

Nouveaux montants du complément de libre Choix du Mode de Garde (CMG) :

Assistante maternelle

Coût horaire médian : 4,91 € (+1,24 %)

Plafond horaire : 8,09 € (+1,13 %)

Garde à domicile

Coût horaire médian : 10,50 € (+1,16 %)

Plafond horaire : 15,18 € (+1,20 %)

CONGÉS POUR

ENFANT À CHARGE

Des congés pour enfant à charge sont accordés à l'assistante maternelle salariée dans les conditions suivantes :

La salariée de moins de 21 ans

au 30 avril de l'année précédente bénéficie de 2 jours ouvrables de CP supplémentaires par enfant à charge, et ce sans que la limite de 30 jours ne s'applique. Toutefois, si le congé acquis ne dépasse pas 6 jours ouvrables, le congé supplémentaire est réduit à 1 jour ouvrable par enfant à charge.

La salariée de 21 ans ou plus

au 30 avril de l'année précédente bénéficie de 2 jours ouvrables de congés payés supplémentaires par enfant à charge, dans la limite de 30 jours ouvrables de congés - congés annuels et supplémentaires cumulés.

Pour l'application des présentes dispositions, est considéré comme « à charge » l'enfant vivant au foyer et :

- ★ âgé de moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours
- ★ en situation de handicap sans condition d'âge.

Le droit aux jours de congés pour enfant à charge est déterminé et acquis à l'issue de la période de référence pour l'acquisition des congés payés soit au 31 mai de chaque année sous réserve que les conditions prévues ci-dessus soient remplies.

MODE DE

PAIEMENT des indemnités de CP



- ★ Paiement en une seule fois au mois de juin
- ★ Paiement lors de la prise principale des congés
- ★ Paiement au fur et à mesure de la prise des congés.

ATTENTION : il y aura des modifications à faire sur la déclaration Pajemploi liées au paiement des CP. Il faudra ainsi notifier :

- ★ Dans la case «nombre de jours de CP» = le nombre de jours ouvrables acquis
- ★ Dans la case «nombre d'heures du mois» = le nombre d'heures normales habituelles ainsi que le nombre d'heures liées au CP
- ★ Dans la case «salaire net» le montant de la mensualisation + le montant des CP. Ainsi, si vous n'êtes pas au maximum de votre aide CMG, vous pourriez bénéficier d'un complément d'aide.

N'hésitez pas à communiquer les coordonnées du RPE aux parents, pour les aider dans ces démarches.



DÉCLARATION IMPÔTS SUR LE REVENU

Les assistantes maternelles bénéficient d'un abattement fiscal spécifique sur leurs frais professionnels. En contrepartie, elles doivent déclarer toutes les sommes perçues dans le cadre de leur activité, y compris celles qui ne sont pas considérées comme un salaire.

CE QU'IL FAUT

DÉCLARER

SOMMES IMPOSABLES

SALAIRE NET
(hors heures complémentaires et supplémentaires)



CSG IMPOSABLE



INDEMNITÉ CP



INDEMNITÉ REPAS
ou valeur des repas fournis

FRAIS DE DÉPLACEMENT



INDEMNITÉ PRÉAVIS



CRDS
totale sur heures complémentaires et supplémentaires

INDEMNITÉ ENTRETIEN



le cas échéant :
LES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES D'ASSURANCE MALADIE, LES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE...
et naturellement, les autres revenus imposables, telle qu'une pension alimentaire par exemple.

Puis déduire la somme forfaitaire représentative des frais engagés pour l'enfant :

SOMMES NON IMPOSABLES

INDEMNITÉ NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT RÉCIPROQUE

INDEMNITÉ DE RUPTURE OU DE LICENCIEMENT

CALCUL DE L'ABATTEMENT

SMIC 2026 à 11,88 € brut

Situation de garde	Taux d'abattement (SMIC horaire)	Condition spécifique
Cas général (8h+)	3 SMIC soit 35.64€	Journée standard
Garde de 24h consécutives	4 SMIC soit 47.52€	Journée et nuit complètes
Enfant handicapé	4 SMIC soit 47.52€	Reconnaissance du handicap

Pour une garde de moins de 8 heures, le montant est calculé au prorata des heures réelles : $(35,64 \text{ €} / 8) \times \text{nombre d'heures réelles}$.



MES CARTES MENTALES



VIOLENCES INFANTILES

COMMENT RÉAGIR ?

Appeler

119
24h
7j/7

Contactez une personne ressource :
médecin, assistant.e social, PMI, infirmière, puéricultrice...

URGENCE VITALE
Appeler le **15** ou **112**

OÙ COMMENCE LA VIOLENCE AVEC UN BÉBÉ ?

VIOLENTOMÈTRE

UNE VIOLENCE C'EST QUOI ?

VIOLENCES

- physiques : coups, secouements
- sexuelles : incestes, attouchements
- psychologiques : menaces, insultes

NÉGLIGENCE ET PRIVATION DE SOINS

- alimentation
- hygiène
- médicament...

80% des violences sur les tout-petits se passent à la maison.

BÉBÉ EN SÉCURITÉ

PHYSIQUE ET AFFECTIVE

- paroles douces
- adaptation aux besoins du bébé

BÉBÉ EN INSÉCURITÉ

- critiques et humiliations
- Menaces et insultes
- cris
- empoi gnade

BÉBÉ EN DANGER

- bébé jeté sur le lit, le canapé...
- bébé soulevé par un bras ou une jambe
- agression sexuelle

BÉBÉ EN DANGER DE MORT

- secouement
- étouffement
- coups

BIENVEILLANCE ET PROTECTION

CLIMAT INSÉCURISANT

BÉBÉ NE PEUT PAS SE PROTÉGER, IL FAUT L'AIDER !

URGENCE VITALE



Langage et nature : des balades pour vos enfants

En partenariat avec le Département, les orthophonistes et son réseau intercommunal de lecture publique, la Communauté de Communes de la Matheysine à travers son service Petite Enfance vous propose de nouveaux temps d'échanges autour du développement du langage chez les enfants accueillis.

Balade land art – Susville

Mercredi 24 juin 2026 | 9h30 – 11h

Rendez-vous sur le parking de la MPT

Explorez le langage à travers les éléments naturels, avec une lecture offerte à la bibliothèque de Susville.

Gratuit – Sans inscription

Balade – Matacena / Petit Train de la Mure

Samedi 19 sept. 2026 | 10h – 11h30

Promenade aller-retour de la Médiathèque Matacena jusqu'à la Gare du Petit Train de la Mure.

Temps réservé **UNIQUEMENT** aux familles et enfants.

SORTIES À

LA FERME

Graines de Thônes

700 route des biffes, Roizon le Haut,
38350 Nantes-en-Ratier



Mardi 21 avril 2026 de 09h30 à 11h

Lundi 4 mai 2026 de 09h30 à 11h

Sorties gratuites sur inscription

auprès du RPE, places limitées

ATELIERS

CYANOTYPE



Un atelier de cyanotype, encadré par une intervenante professionnelle, permettra de valoriser les temps extérieurs à travers une approche artistique.

L'atelier est financé par la Communauté de communes via le service RPE et accessible **uniquement sur inscription**. Le nombre de places est limité à 10 enfants.





*Pour participer, merci de contacter le RPE.
Une seule inscription par assistante
maternelle est possible.*



Planning temps collectifs

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
MAI	4 9h30-11h Sortie ferme <i>sur inscription</i>	5 9h-11h Prunières	7 9h-11h Monteynard	
		19 9h-11h S ^t Jean de V.	21 9h-11h La Motte d'Av.	
			28 9h30-10h30 Motricité FPT	
JUIN	1 9h-11h MAB	2 9h-11h Prunières	4 9h-11h Monteynard	5 9h-11h Valbonnais
	8 9h30-11h Cyanotype Monteynard		5 9h30-10h30 Motricité FPT	
	15 9h30-11h EHPAD	16 9h-11h S ^t Jean de V.	18 9h-11h La Motte d'Av.	19 10h/11h Médiathèque Matacena
	22 9h30-11h Cyanotype S ^t Jean de V.		28 9h30-10h30 Motricité FPT	
	29 9h30-11h Cyanotype Valbonnais	30 9h-11h Prunières		
JUIL.			2 9h-11h Monteynard 2 9h30-11h30 Motricité FPT	
	6 9h30-13h Pique-nique Lieu à définir	7 9h-11h S ^t Jean de V.		

Rappel de la répartition des temps collectifs (hors vacances scolaires) :

-  MAB : (Maison des Associations et du Bénévolat) à La Mure de 9h à 11h
-  FPT : Foyer Pour Tous (Ancienne école)
-  EHPAD de La Mure
-  **Jardin :**
Service RPE

Communauté de Communes de la Matheysine
13 route du Terril 38350 Susville

Itinérant :

Corps : Crèche les Pitchous
S^t Jean de V., Valbonnais et Monteynard :
Salle Polyvalente
La Motte d'Av. : Ancienne école
Prunières : Salle d'animation *sur inscription*



GRANDIR EN MATHEYSINE

le réseau de la parentalité en Matheysine



RETENEZ LE 20 JUIN 2026 !

La Communauté de Communes de la Matheysine et ses partenaires
« Rêves d'arbres » et « Bel arboretum » vous préparent une



JOURNÉE DES FAMILLES EN PLEIN AIR AUX SIGNARAU À LA MOTTE D'AVEILLANS

EN MATINÉE :

animations spécifiques petite enfance,
avec la présence des crèches du
territoire

TOUTE LA JOURNÉE :

animations pour tous

N'oubliez pas votre pique-nique !
Restauration possible sur place

En fin de journée :

Vivez une nouvelle
expérience avec le Festival
«Les Nuits des Forêts» :
spectacles, animations et
nuit en forêt pour les plus
téméraires.



Cette journée est aussi l'occasion de
mettre en valeur votre métier.
Si vous souhaitez proposer un temps
d'animation pour les enfants, contactez
le RPE pour le construire ensemble.